



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer
et du Littoral de Corse**

**Service Gestion Intégrée
du Littoral et de la Mer**

Ajaccio, le 30 juin 2022

**CONSTAT DES ACCÈS EXISTANTS À LA MER
GROSSETO PRUGNA (20128) / Porticcio (20166)
Route Départementale 55 – Bd Marie-Jeanne BOZZI**

Réf : *FD22001*

P.J : Plans cartographiques

Nous soussignés, Jean Luc HEBERT, secrétaire administratif et de contrôle du développement durable (SACDD), agent commissionné et assermenté et Franck DUBOIS, technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD), affectés à l'unité du Domaine Public Maritime 2A de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), en mission de constatation d'accès au rivage dans le cadre de projets de servitudes de passage des piétons transversales au rivage sur la commune de GROSSETO PRUGNA à Porticcio le 30 juin 2022.

Nos constatations nous permettent de dénombrer, sur cette commune, deux accès immédiats à la mer, non clôturés (sans chaîne, sans barrière), libres d'accès, depuis la route départementale D55, également nommé Boulevard Marie-Jeanne BOZZI. Ces accès sont répertoriés et détaillés ci-dessous du Nord au Sud et font l'objet d'une planche photos jointe :

L'accès « A1 » donnant accès à la plage de « La Closerie » est situé juste après l'entrée carrossable du n° 471 du Boulevard Marie-Jeanne BOZZI (Route Départementale D55), coordonnées GPS 41.884543 N, 8.793756 E.

Il est constitué d'un chemin existant à usage collectif d'environ deux mètres et demi de large et d'environ 140 mètres de long. Il relie la voirie publique au rivage de la mer. Il se compose d'une première partie en terre, évoluant entre deux grillages délimitant les parcelles A2973 et A1736 voisines. La seconde partie, en bout d'accès, est aménagée par des marches en béton et une rampe facilitant l'accès à la plage de la « Closerie », coordonnées GPS 41.885562 N, 8.792750 E.

L'urbanisation du secteur fait que le présent accès est le seul permettant de rejoindre cette partie du rivage enclavé par des rochers. Ce passage est cadastré et emprunte les parcelles A1738 et A1739.

N° de Parcelles	Propriétaires
A1738 A1739	Mme Jeanne Baptistine SANTI, 4 Avenue de Paris 20000 AJACCIO.

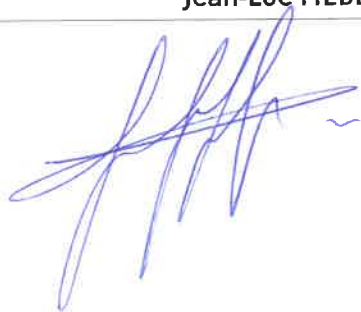
L'Accès « A2 » donnant accès à l'anse « Morelli » est situé au niveau du n° 519 du Boulevard Marie-Jeanne BOZZI (Route Départementale D55), coordonnées GPS 41.882346 N, 8.788995 E.

Il est constitué d'un chemin existant à usage collectif d'environ trois mètres trente de large et d'environ 175 mètres de long. Il relie la voirie publique au rivage de la mer. Il se compose d'une première partie en terre, évoluant entre des murs de clôtures des parcelles voisines, A1462, A2313 à droite et A1463, A1464, A2582, A2583 à gauche. La seconde partie, en bout d'accès, est aménagée par des marches en béton et en bois, et d'une rampe en bois facilitant l'accès à la plage de l'anse « Morelli », coordonnées GPS 41.883807 N, 8.788293 E.

L'urbanisation du secteur fait que le présent accès est le seul permettant de rejoindre cette partie du rivage enclavé. Ce passage est cadastré et emprunte les parcelles A1717 et A1466.

N° de Parcelles	Propriétaires
A1717 A1466	M. Léon Gustave MORELLI et Mme Paula MUSELLI, Chemin de Candia - Résidence Impériale, 20090 AJACCIO

Le SACDD Jean-Luc HEBERT	La TSPDD Franck DUBOIS
-----------------------------	---------------------------

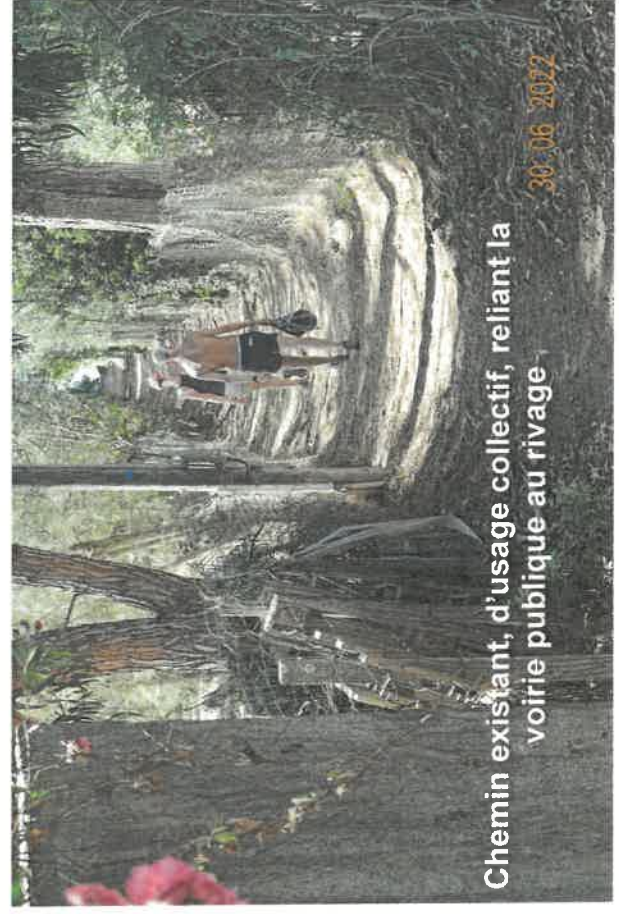
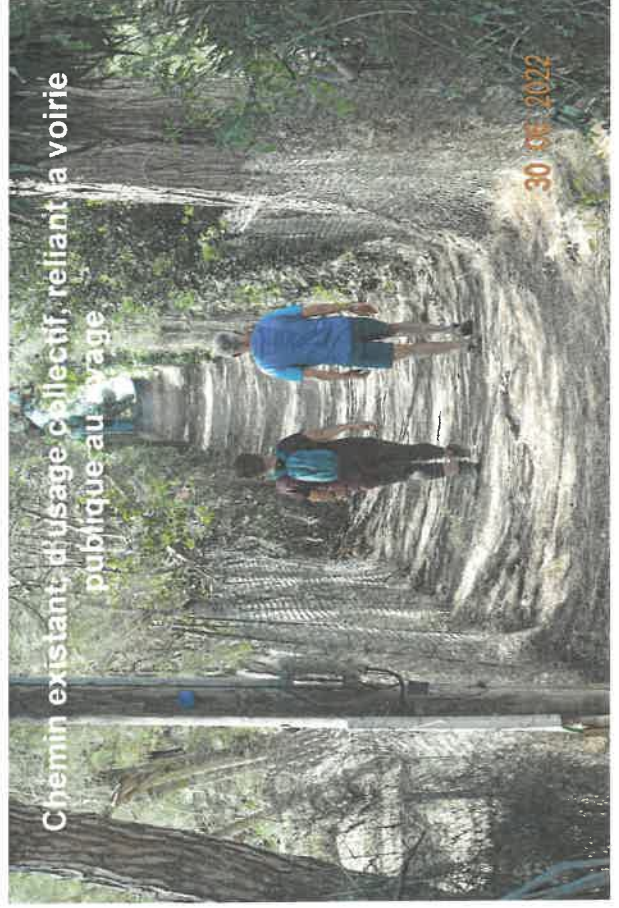




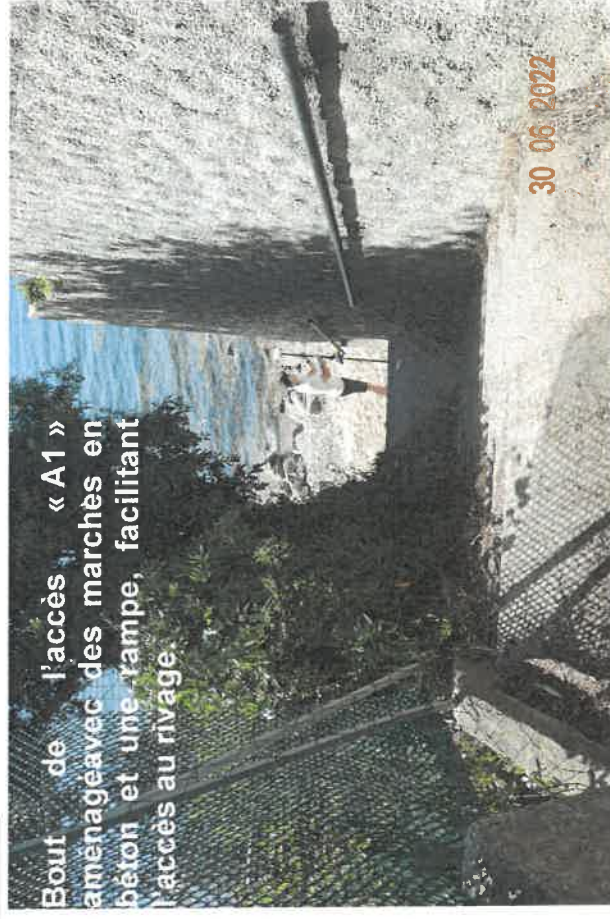
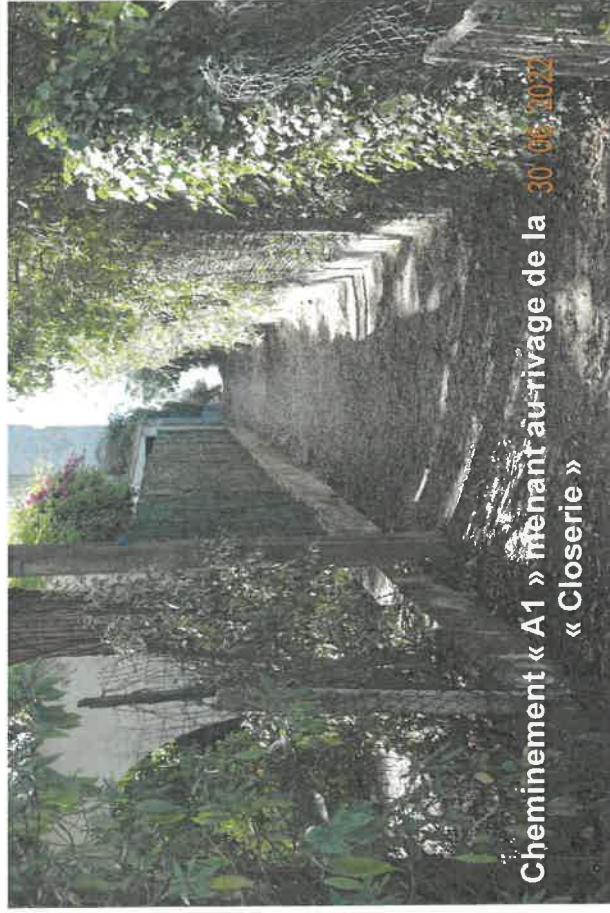
Vue générale des accès au rivage sur la commune de GROSSETO PRUGNA (20128) / PORTICCIO (20166)



Accès à la mer « A1 »



Accès à la mer « A1 »



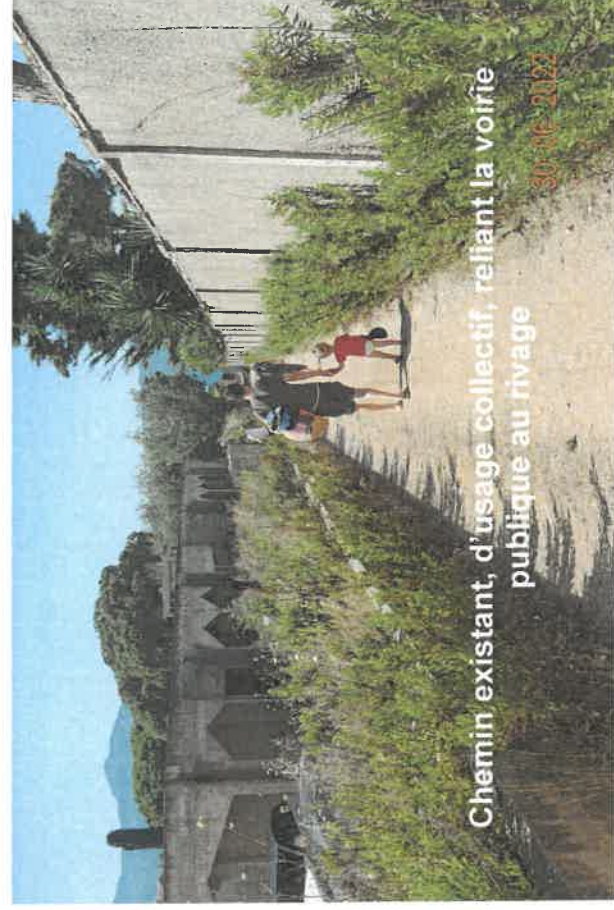


Accès à la mer « A2 »



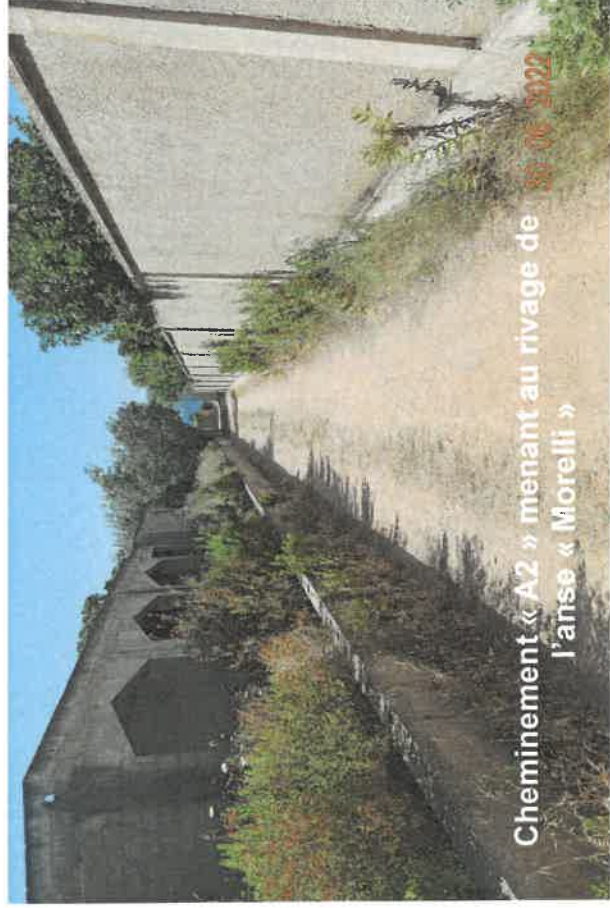
Vue de l'accès « A2 » menant au rivage de l'anse « Morelli »

30 06 2022



Chemin existant, d'usage collectif, reliant la voirie publique au rivage

30 06 2022



Cheminement « A2 » menant au rivage de l'anse « Morelli »

30 06 2022

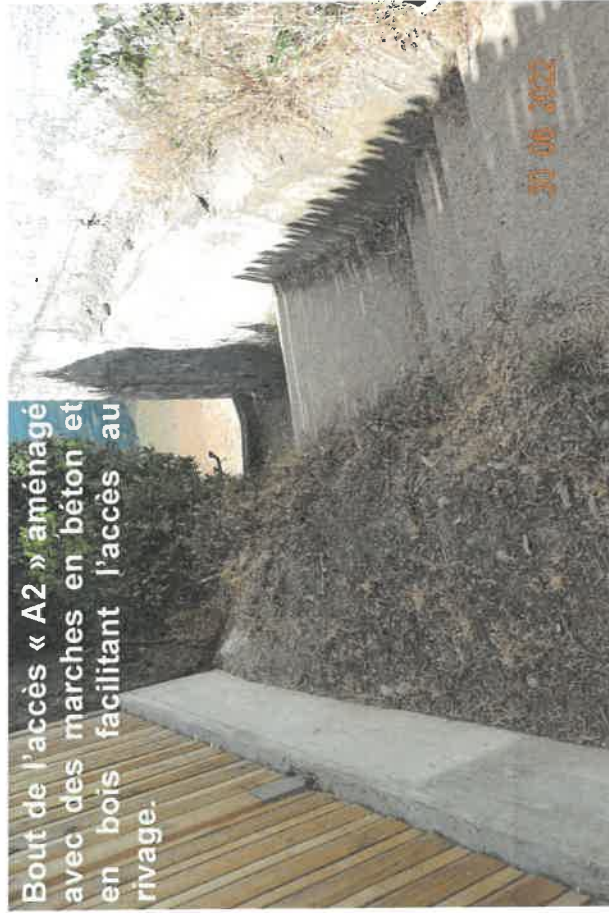


Cheminement « A2 » menant au rivage de l'anse « Morelli »

30 06 2022



Accès à la mer « A2 »



30 06 2022



30 06 2022



30 06 2022



30 06 2022



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

Constat N° *FD22001*
30 juin 2022

**Direction de la Mer
et du Littoral de Corse
Service Gestion Intégrée
du Littoral et de la Mer**

**LE SACDD
Jean-Luc HEBERT**

**Le TSPDD
Franck DUBOIS**